MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

ADMINISTRATION
COMMUNALE

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée le **dimanche 10 février 2019**, à l'effet de se prononcer sur l'objet suivant :

1. OBJET

Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

2. HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE

ST-MARTIN – BUREAU COMMUNAL (1ER ETAGE)

En vertu des principales modifications apportées à la loi sur les droits politiques et à la loi d'application de la loi fédérale sur les droits politiques, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er juillet 2018, le bureau de vote sera ouvert de la manière suivante (plus d'ouverture le samedi) :

Dimanche	**10 février 2019**	**de 09h00 à 10h00**

3. MODALITES DU VOTE

L'électeur souhaitant voter par correspondance ou par dépôt à la Commune place son bulletin dans l'enveloppe de vote correspondante. Il introduit ensuite l'enveloppe de vote dans l'enveloppe de transmission. **Il appose sa signature sur la feuille de réexpédition**.

4. ENVOI PAR POSTE

L'électeur qui exerce son vote par la voie postale, affranchit, sous peine de nullité, l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant l'élection.
L'envoi groupé d'enveloppes de transmission est interdit, sous peine de nullité.

5. DEPOT A LA COMMUNE

L'électeur peut exercer son vote en déposant l'enveloppe de transmission fermée directement auprès du secrétariat communal, **dans l'urne scellée prévue à cet effet**.

Jeudi	**7 février 2019**	**de 16h00 à 18h00**
Vendredi	**8 février 2019**	**de 15h00 à 17h00**

L'enveloppe de transmission ne doit pas être déposée dans la boîte aux lettres de la Commune, sous peine de nullité.

St-Martin, le 11 janvier 2019

MUNICIPALITE DE ST-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal

RUE DE L'ÉGLISE 5 | CH — 1969 ST-MARTIN | T +41 (0)27 282 50 10 | F +41 (0)27 282 50 17
WWW.SAINT-MARTIN.CH | COMMUNE@SAINT-MARTIN.CH